

L'éducation ne peut être laïque sans être sociale

Loïc CLAVIER, Maître de conférences en Sciences de l'Éducation,
Directeur de l'ESPE Académie de Nantes

L'article premier de la constitution indique que « la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale ». La laïcité n'est en conséquence pas un élément qui devrait être mis singulièrement en avant par rapport aux valeurs fondatrices de la République française. Jaurès en 1904 dans « la dépêche du Midi » affirme que la République ne peut être laïque sans être sociale. La même année à un congrès international à Rome, Ferdinand Buisson évoque la méthode de construction de la démocratie du point de vue de son institution. Il atteste que les dimensions laïque, démocratique et sociale visent à libérer la personne humaine du « pouvoir abusif de l'autorité en matière religieuse, du privilège en matière politique et du Capital en matière économique ». Cette position est la plus radicale. La loi de 1905 trouvera le chemin d'une séparation entre l'église et l'état qui garantira au nom de la liberté le droit de culte dans la sphère privée.

Lorsque la question religieuse ressurgit à notre époque au sein de l'école se pose à nouveaux frais la question de l'articulation entre laïcité et social. Ainsi, Jean Baubérot (Blog Médiapart, 29/02/2012) souligne en reprenant les termes de la commission Stazy que « la laïcité n'a de sens et de légitimité que si l'égalité des chances est assurée en tous points du territoire ».

LAÏCITÉ, SAVOIR ET JUSTICE SOCIALE À L'ÉCOLE SONT LIÉS

Le rapport de l'Inspecteur Général de l'Éducation Nationale Jean Paul Delahaye (2015) « Grande Pauvreté et réussite scolaire » montre combien l'école a un rôle à jouer dans la prise en compte des élèves les plus exposés de sorte à leur permettre de réussir scolairement. Ce dernier dans une publication en ligne sur le site de la ligue de l'enseignement montre que « Dans les quartiers ghettoisés, les valeurs de la République apparaissent trop souvent aux habitants plus comme des incantations que comme des réalités vécues ».

INCARNER LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE PAR LA JUSTICE SOCIALE

Il convient de s'interroger sur la cohérence entre la défense des valeurs de la République et la mise en œuvre de ces mêmes valeurs au sein de notre institution éducative. L'équipe ESCOL (Bernard Charlot, Élisabeth Bautier, Jean-Yves Rochex, etc.) s'efforce de comprendre comment se construisent les inégalités scolaires, malgré l'engagement des enseignants. À ce propos, reprenant les conclusions de cette équipe, Vincent Peillon, alors ministre de l'Éducation nationale s'adressant aux directeurs d'ESPE en février 2014, indiquait que l'école échouait à réduire l'écart entre les élèves de milieu favorisé et les autres. Pire, elle contribue parfois à l'accroître. Ainsi, les enquêtes PISA montrent que l'école rencontre des difficultés à organiser une mixité sociale porteuse d'une meilleure réussite scolaire.

Ascenseur social et carrière scolaire : quand le poids des inégalités ne rend plus audible les valeurs de la République

Jean Paul Delahaye (site de la ligue de l'enseignement) nous avertit que : « Malgré l'engagement des personnels, il y a une fracture scolaire comme il y a une fracture sociale, fracture attestée par la permanence de l'effet des inégalités sociales sur les destins scolaires ». Il pointe, de ce fait un élément important, à savoir la confusion entre « le vivre ensemble » et « scolariser ensemble ». Comment faire adhérer aux valeurs de la République si le « scolariser ensemble » ne constitue pas le point d'appui du « vivre ensemble » ? Autrement dit, comment les jeunes des collèges qui ressentent un profond sentiment d'injustice en regard de leur carrière scolaire peuvent-ils adhérer à des valeurs dont ils ne perçoivent que les devoirs et non pas les droits ? François Dubet, dans un ouvrage maintenant ancien (*À l'école. Sociologie de l'expérience scolaire, Seuil*) montre que les vaincus du système sont orientés malgré eux vers des filières qu'ils n'ont pas choisies. De surcroît, ils ont le devoir d'y réussir.

LE « VIVRE ENSEMBLE » NE PEUT REMPLACER LE « SCOLARISER ENSEMBLE »

Le danger est donc que le « vivre ensemble » remplace le « scolariser ensemble », que la civilité remplace l'éducation par les savoirs. Les injustices scolaires seraient alors recouvertes par la laïcité. Dès lors, une morale, qui relève de ce qui est « bien » (ici la morale laïque) viendrait recouvrir la réussite scolaire (ce qui relève du « juste », car objet de la loi de refondation de l'école) en n'interrogeant pas les raisons de la reproduction des inégalités à l'école. En d'autres termes, cette confusion visant à pacifier l'espace scolaire s'établirait au détriment de la construction éthique de l'élève en faisant l'impasse sur l'exercice de la raison et l'apprentissage des savoirs. L'école produirait des sujets et non plus des citoyens libres et égaux, laissant se scléroser le projet humaniste et social de la République.

SCOLARISER ENSEMBLE, C'EST BÂTIR UN COLLÈGE ÉGALITAIRE

Jean Paul Delahaye met en garde sur les difficultés de l'institution à constituer un collège égalitaire. Reprenant la réflexion de Bourdieu concernant la domination d'une classe sociale par une autre, il regrette que « chaque fois que l'on veut élargir la base sociale de la réussite on soit immédiatement accusé de nivellement par le bas par ceux qui veulent garder les positions acquises par leur classe sociale ».

L'école doit en conséquence saisir l'opportunité de la réforme pour, dans le cadre des apprentissages des élèves, équilibrer droits et devoirs, éviter l'humiliation des plus faibles et montrer qu'elle est capable de produire la réussite de tous. C'est à ce prix que certains élèves ne se détourneront pas des valeurs de la République, parce qu'elles feront sens au sein de l'école. La laïcité si elle est articulée à la justice sociale au sein de l'école contribuera à éviter que des idéologies religieuses croissent sur le terreau du repli identitaire et social.

Texte de Jean Paul Delahaye : <http://blogs.mediapart.fr/edition/laicite/article/051115/la-charte-de-la-laicite-l-ecole-un-outil-pedagogique-pour-faire-partager-les-valeurs-de-la-r>

Texte de Jean Baubérot : <https://blogs.mediapart.fr/jean-bauberot/blog/290212/comme-la-republique-la-laicite-de-1905-est-sociale>

Texte de Ferdinand Buisson (p7) : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k56125536/f8.image.r=F%C3%A9d%C3%A9ration%20internationale%20de%20la%20Libre-Pens%C3%A9e>



UNIVERSITÉ DE NANTES

